

# Les élections municipales : comment est-ce que cela fonctionne ?

1

élections municipales  
= 1 vote en 1 ou 2 tours

les citoyens majeurs inscrits sur  
les listes électorales de leur  
commune

élisent pour 6 ans

les conseillers municipaux



*Les candidats se présentent en soumettant au vote des citoyens une ou plusieurs listes.*

*Quand il y a plusieurs listes élues ; les sièges du Conseil Municipal sont répartis entre les listes au prorata des voix obtenues.*

*La liste ayant obtenue le plus de voix détient la majorité, les autres listes se partagent les sièges restants.*

2

première séance du Conseil Municipal  
= 2 votes en 1 ou 2 tours

les conseillers municipaux

élisent parmi eux

le Maire

élisent parmi eux

les Adjoints du Maire

3

Le Conseil Municipal est formé.

  
*Tous les conseillers municipaux sont éligibles aux fonctions de maire et d'adjoint, indépendamment de leur ordre de présentation sur les listes des élections municipales.*